

Compte-rendu du conseil d'administration du 20 septembre 2024

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,
Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire
Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne
Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire
René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2,
pouvoir de Baptiste Brun
Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents, responsable des cursus artistiques
Tess Duraz, étudiante musique
Jasmin Rivillon, étudiant-e musique
Leïly Dubourg, étudiante danse, Lucie Aubert étudiante danse (suppléante)

Membres titulaires excusés

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne, *pouvoir donné à Isabelle Leroy*
Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, enseignement supérieur et recherche, Région Bretagne,
Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire
Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne
Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2, *pouvoir donné à Pierre-Henry Frangne*
Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne
Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes
Réza Salami, conseiller municipal en charge du spectacle vivant
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université
Stéphanie d'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante
Rosine Nadjar, intervenante danse

Membres suppléants excusés

Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes
Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique
Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Marc Clériveret, directeur du département musique
Maurice Courchay, directeur du département danse
Taofik Ligali, responsable administratif et financier
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
Lucie Vinatier, Région Pays de la Loire
Elise Lebreton, Région Bretagne
Rachel Gasdoué, ville d'Angers

Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire
Maria Richardot, Conservatoire à rayonnement régional de Rennes

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle.

Elle annonce l'arrivée d'Anne Gérard, nouvelle DRAC Pays de la Loire, qui est représentée par René Phalippou, directeur adjoint. Catherine Lefaix-Chauvel l'a rencontrée fin août 2024.

Pour l'Université Rennes2, Bruno Elisabeth a démissionné de sa fonction de Vice-président et est remplacé par Baptiste Brun au poste de vice-président culture et documentation. En son absence, il a donné son pouvoir à Pierre-Henry Frangne.

Suite aux récentes élections, les nouveaux représentants des étudiants au CA participent à leur premier conseil d'administration :

Pour le département danse, Leïly Dubourg titulaire, et Lucie Aubert, suppléante, étudiantes en DE2 danse jazz.

Pour le département musique, Tess Dupraz étudiante en L2 et Jasmin, étudiante chanteuse lyrique en L1.

Françoise Rubellin rappelle le travail du groupe technique qui s'est tenu le 11 septembre 2024 pour vérifier les dossiers en amont.

Pas de question diverse à poser en fin de CA de la part des participants.

I - COMPTE RENDU

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 10 juin 2024

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 10 juin 2024 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité moins trois abstentions

II - DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Élections de la présidente et des deux vice-présidentes

Françoise Rubellin se présente au poste de présidente en qualité de professeure de littérature du XVIIIème siècle à Nantes Université. Pour rappel, il s'agit d'une fonction bénévole.

Michel Cocotier a le pouvoir de Béatrice Macé en l'absence d'Isabelle Leroy.

Françoise Rubellin se retire de la réunion.

René Phalippou préside momentanément les débats en l'absence de la Présidente (et des deux vice-présidentes). souligne la dimension de binôme, la fluidité des relations entre présidente et directrice observée il y a deux ans dans une période compliquée de cadrage budgétaire. La fonction n'attire pas spontanément. Il rappelle qu'un EPCC est bien un établissement public qui met en œuvre en coopération partagée un projet. Il requiert une autonomie de gestion importante et ne peut être mis en place que dans le secteur culturel. Différentes collectivités publiques peuvent se mettre ensemble pour coopérer autour d'un projet, notion centrale d'un EPCC, et la présidente a vocation à incarner ce projet aux côtés de la directrice générale qui garantit sa mise en œuvre. Mme Françoise Rubellin, à ce titre, sait faire preuve de beaucoup de souplesse, de compréhension et s'est beaucoup investie. Il ne peut que féliciter collectivement toute l'énergie consacrée au Pont Supérieur.

La DRAC Pays de la Loire est favorable à la réélection de Françoise Rubellin.

Stéphanie Carnet ajoute que la DRAC Bretagne partage l'analyse d'une présidente engagée, très réactive et sérieuse, avec le souci que l'établissement d'enseignement supérieur œuvre pour et avec les étudiants.

La DRAC Bretagne est favorable à la réélection de Françoise Rubellin.

L'État parle d'une seule voix.

Michel Cocotier abonde dans le sens de ce qui a été évoqué et qualifie Françoise Rubellin de grande diplomate, à l'écoute des uns et des autres dans le but de satisfaire les exigences de cet établissement d'enseignement supérieur pour le plus grand bénéfice des étudiants.

Il indique son soutien très franc à la Présidente actuelle et pour son renouvellement.

Pour Franck Nicolon, Françoise Rubellin fait l'unanimité dans le bon sens du terme au conseil régional Pays de

la Loire. Il salue le travail réalisé par l'ensemble de l'équipe du Pont Supérieur. Attaché au caractère interrégional de l'établissement, le modèle pourrait servir à d'autres champs de l'enseignement supérieur.

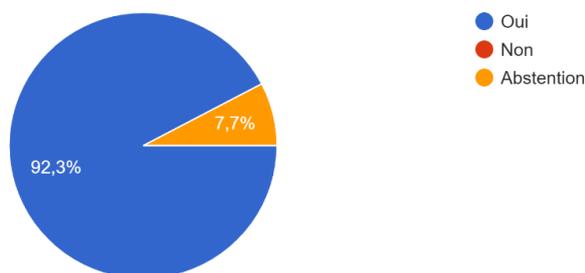
Après avoir échangé avec Béatrice Macé, Elise Lebret rejoint tout ce qui a été partagé en soulignant la qualité du binôme formé par la présidente avec Catherine Lefaix-Chauvel dans la gouvernance de l'établissement. Le souci de transparence et la prise en compte des étudiants semblent importants.

Tess Duraz souligne que les étudiants apprécient le fait de prendre le temps d'accompagner, de réexpliquer pour participer de manière active pendant les conseils d'administration.

On passe au vote en ligne.

Souhaitez-vous élire Mme Françoise Rubellin comme présidente du Pont Supérieur pour une durée de 3 ans ?

13 réponses



Résultats de l'élection : 13 réponses.

92,3% réponses positives et 7,7% abstentions.

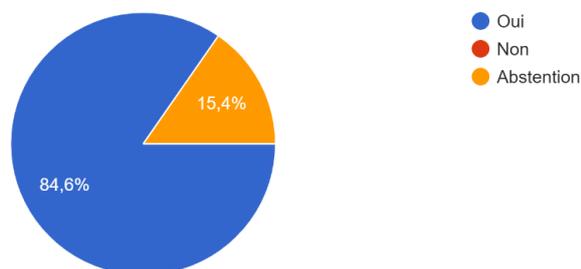
Catherine Lefaix-Chauvel annonce que Françoise Rubellin est élue à large majorité pour une durée de 3 ans.

De retour en réunion, la présidente remercie l'assemblée et fait part de la conscience de cette responsabilité, des difficultés, inquiétudes et questionnements pour le Pont Supérieur qu'elle aura à gérer.

On passe au vote en ligne pour l'élection des vice-présidentes :

Souhaitez-vous élire Mme Isabelle Leroy comme première vice-présidente et Mme Béatrice Macé comme seconde vice-présidente du Pont Supérieur pour une durée de 3 ans ?

13 réponses



13 réponses

84,6% réponses positives et 15,4% abstentions.

Isabelle Leroy est élue première vice-présidente du Pont Supérieur pour une durée de 3 ans.

Béatrice Macé est élue seconde vice-présidente du Pont Supérieur pour une durée de 3 ans.

Les résultats des votes sont enregistrés.

Décision modificative budgétaire

La présidente explique que cette délibération doit être prise afin d'intégrer au budget :

- Un complément de la contribution annuelle du ministère de la Culture : 25 000 euros.

- Les crédits du programme 361 du ministère de la Culture : 3 300 euros au titre de l'accompagnement de la vie étudiante notamment pour la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles et de santé des étudiants.
- Les crédits du projet REVES : 4 000 euros pour la journée TREUZKAS.

Alain Gabriel, payeur régional, a examiné le projet de décision modificative qui n'appelle aucune observation et répond à des ajustements nécessaires.

Adoption à l'unanimité

Charte relative à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'il est le fruit d'une rédaction, d'un croisement avec des chartes déjà rédigées par d'autres établissements d'enseignement supérieur et de préconisations émises par le ministère de la Culture.

Ce document est attendu par le ministère de la Culture s'agissant des mesures à mettre en œuvre dans les Ecoles supérieures culture concernant l'inclusion du handicap.

Cette charte complète le corpus des documents qui sous-tendent une politique plus globale d'engagement du Pont Supérieur visant à améliorer la qualité de vie des étudiants en créant des conditions d'apprentissage saines et durables comme une charte égalité femmes hommes, une procédure de signalement et une charte pédagogique encadrant les relations enseignants/étudiants (en cours de finalisation).

Adoption à l'unanimité

Tarifs de vacation, modalités de participation aux frais de déplacement domicile – Pont Supérieur des intervenants vacataires, modalités de participation aux frais d'hébergement et de repas des intervenants vacataires

Le groupe technique a fait observer que le terme « métropole » indiqué dans la délibération actuelle implique une iniquité de traitement eu égard aux limites géographiques de ces métropoles et de la provenance des vacataires. Le terme est donc à supprimer.

Concernant les frais d'hébergement, le même forfait de 80 euros est appliqué à tous, pour une simplification administrative.

René Phalippou souhaite savoir quelle est l'incidence financière sur le budget, est-ce significatif ?

L'impact pourrait être visible sur les derniers mois de l'exercice budgétaire selon Catherine Lefaix-Chauvel.

L'idée est d'avoir un outil qui permette de circonscrire et maîtriser ce poste de dépenses.

Adoption à l'unanimité

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Adhésion du contrat groupe négocié par le Centre de Gestion 44

Ce sujet concerne les personnels permanents. Le nouveau contrat groupe prévoyance du CDG44 qui doit être mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025 propose la mise en place d'un contrat collectif à adhésion *obligatoire* pour chaque agent. Cette proposition intègre par anticipation les modalités de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui n'a, à ce stade, pas de transcription normative.

A partir du 1^{er} janvier 2025, Catherine Lefaix-Chauvel a opté pour la labellisation (obligation pour les employeurs publics) impliquant un soutien financier de l'employeur pour les personnels qui ont un contrat de prévoyance labellisé.

Cette option est choisie pour deux raisons :

- Le souhait de laisser les agents libres d'adhérer ou non à un contrat de prévoyance.
- Les conséquences financières qui constitueraient une charge nouvelle et pérenne pour le Pont Supérieur estimée à 6 297 euros par an.

Une nouvelle délibération au prochain conseil d'administration du mois de décembre 2024 sera proposée en ce sens.

Pour rappel le contrat groupe adhésion est actuellement facultatif.

Charte de déontologie du Conseil Régional des Pays de la Loire

La présidente a reçu de la part de Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire une information sur la charte de déontologie du Conseil Régional visant à prévenir les risques de prises illégales d'intérêt. Dans les statuts du Pont Supérieur, l'article 9.7 évoque cette prévention de la prise illégale d'intérêt.

Pour rappel le code général des collectivités territoriales l'interdit également.

Franck Nicolon précise que c'est la loi qui s'applique. Un déontologue régional doit déclarer les potentiels conflits d'intérêt à venir dans une démarche de prévention.

Le Pont Supérieur engagé dans la recherche

Marc Clérivet présente la journée de recherche TREUZKAS, qui a lieu tous les deux ans. Auparavant consacrée aux musiques traditionnelles, elle est cette année tournée vers la recherche – création.

Elle aura lieu à l'Université Rennes2, le 21 novembre 2024, de 9h à 17h30 et le 22 novembre 2024 de 9h à 12h.

Au niveau du département musique, un conseil artistique et scientifique composé d'artistes, d'enseignants chercheurs de l'Université Rennes2 et Brest est mis en place depuis un an pour porter la définition de la recherche. Un appel à projet REVES a été déposé en mars 2024 et a obtenu un financement de 4 000 euros.

La démarche s'est amorcée depuis un an au département musique avec ce souhait de travailler sur la définition de la recherche création au Pont Supérieur, de venir nourrir le Master avec cette spécificité, ainsi que l'initiation à la recherche avec le DNSPM et le DE.

Un dossier de demande de valant grade licence pour le DNSPM sera prochainement en dépôt.

Tristan Jezequel Coajou travaille activement à l'organisation de ces journées, qui permettront de confronter les pays en pointe sur le sujet comme la Suisse, la Belgique, le Canada et la Suède, ainsi que des intervenants renommés.

Des conférences auront lieu au cours de l'année pour compléter la démarche.

Pierre-Henry Fragne fera la conférence introductive de ces deux journées de recherche, impliquant la définition de la notion de recherche - création et de ses modalités et présupposés, à partir de modèles philosophiques et de son expérience de direction des doctorants en recherche-création (label recherche-création pour certaines thèses qui utilisent la création comme un instrument cognitif : recherche en art et non recherche sur l'art). L'idée est de généraliser cette recherche création à toutes disciplines artistiques, littérature, danse, musique...

Le programme sera envoyé par mail à tous les membres du conseil d'administration.

Maurice Courchay présente les prochaines journées TRANSMETTRE qui auront lieu les 27 et 28 mars 2025 au théâtre Francine Vasse à Nantes.

Les collègues du CREN, Université de Nantes, le CCNN sont les partenaires dans les processus qui permet aux étudiants de cheminer par rapport à leurs propres pratiques.

Il y a deux ans, l'axe thématique de POEMS pédagogie œuvre expérience médiation sensible questionnait la relation que les œuvres pouvaient avoir sur l'évolution des systèmes perceptifs émotionnels sensoriels des personnes exposées. En 2025, en prolongement de cette thématique, il s'agit de questionner les notions des états internes qui sous-tendent nos postures artistiques et pédagogiques.

Le travail avec les étudiants a débuté à la rentrée.

Il s'agit d'explorer à partir d'entrées qui viennent du mouvement dansé et également du théâtre : Laure Berckman comédienne sera présente ainsi que Camel Zekri sur l'aspect musical. Le partenariat vise à mettre les étudiants en situation d'artistes créateurs (les DE2 travailleront avec Aurélien Dougé).

Les DE2 vont travailler de concert avec 10 étudiants en sciences de l'éducation pour un échange de compétences autour d'ateliers chorégraphiques et d'entretiens d'auto-confrontation.

Au nom d'Hélène Sanglier, directrice du Conservatoire de Rennes, Maria Richardot remercie le Pont Supérieur, pour le cadre partenarial de confiance dans lequel évolue leur collaboration.

Jasmin Rivillon salue la démarche sur la question du handicap, notamment le fait qu'il n'y a pas de distinction faite entre le handicap visible et invisible et invite le conseil d'administration à s'y intéresser.

La présidente propose à l'étudiant de se rapprocher de la directrice générale pour évoquer ces questions en amont du conseil d'administration.

Catherine Lefaix-Chauvel évoque un nouveau dispositif d'écoute CNAE, un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination (ligne d'écoute gratuite et confidentielle) mis en place par le ministère de la Culture.

René Phalippou félicite la présidente et remercie les équipes du Pont Supérieur. Il y a une vivacité, un dynamisme, de la réflexion, en lien avec le dynamisme artistique et culturel du territoire. La formation, la culture ont un rôle à jouer y compris en matière de santé mentale ; cette question-là du croisement, à laquelle les collectivités s'intéressent de plus en plus, est très stimulante.

La présidente clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 15 heures 20.